



Communiqué du 26 octobre 2020

Saint Denis, le 26/10/2020

Décisions de la Ligue Île-de-France concernant le Championnat par équipes régional.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 et du Décret n°2020 – 1262 :

« La pratique sportive des publics non prioritaires est interdite dans les équipements sportifs couverts, salles de sport et gymnases (ERP X) dans les zones de couvre-feu mais reste possible dans tous les équipements sportifs de plein air sur l'intégralité du territoire. »

Il est décidé :

- **De reporter la 4^{ème} et 5^{ème} journée du championnat par équipes.**
- **La ligue attend la décision de la FFTT qui précisera si le championnat national se joue en une ou deux phases (réunion prévue le 9/11).**

Compétitions départementales

Les compétitions par équipes pourront se dérouler sous la responsabilité des comités départementaux, dans le respect des conditions sanitaires, des décisions préfectorales et des collectivités territoriales.

Ces décisions sont prises en fonction des éléments portés à la connaissance de la Ligue et des décisions fédérales à date et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La ligue Ile France
Tennis de table